



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-101881>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **26-101881**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Correspondant : Sauveur Castiglione

Adresse : 52 avenue de Saint Just , 13256 Marseille

Coordonnées :

Téléphone : +33 413311186

Courriel : sauveur.castiglione@departement13.fr

Adresse internet : <https://marches.departement13.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marches.departement13.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=512303&orgAcronyme=cg13>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : FORMATIONS CERTIFIANTES EN CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL DESTINEES AUX AGENTS DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

Lieu d'exécution et de livraison : 52 avenue de Saint Just , 13256 Marseille

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation concerne : FORMATIONS CERTIFIANTES EN CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL DESTINEE AUX AGENTS DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE Les objectifs de la formation sont de : - développer des compétences en matière d'accueil et d'information sur le champ défini, auprès de jeunes, de personnes seules, de couples, de familles ; - prendre en compte la dimension relationnelle de l'accueil - clarifier son positionnement institutionnel (mission - spécificité et complémentarité du poste). Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 30%
- Qualité : 65%
- Performance environnementale : 5%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 17/11/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2026-0353

Renseignements complémentaires : Les documents à produire pour présenter la candidature sont précisés à l'article 5 du règlement de consultation. La durée initiale est de 24 mois, sans montant minimum et avec un montant maximum de 44 500,00 € HT, Le marché sera éventuellement reconduit au plus tôt à la date à laquelle le montant maximum sera atteint et au plus tard au terme d'un délai de deux ans à compter de sa date de notification (ou de reconduction). Le marché pourra être éventuellement reconduit pour 1 autre période biannuelle, et ne pourra excéder 48 mois au total. En cas de renouvellement annuel, la reconduction sera tacite, en cas de renouvellement anticipé si le montant maximum de la période est atteint, la date de la reconduction sera expressément signifiée par lettre recommandée. En cas de non reconduction, le titulaire sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception et un préavis de 2 mois. Pour le critère 2 qualité il est prévu 2 sous-critères qui sont les suivants : Sous-critère 2.1 : moyens humains : qualité professionnelle des formateurs - 40 % Sous-critère 2.2 : organisation et coordination administrative - 25 % Il est à noter que ces sous-critères pour le critère 2 relatif à la Qualité, sont définis dans le Règlement de consultation. Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. le titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/10/2026